



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2026-252

PUBLIÉ LE 18 JUIN 2026

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2026-06-10-00014 - ARRETE MODIFICATIF DOS-SDDFGRHSS N° 2026-27 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL PEDAGOGIQUE DE L'ECOLE D'INFIRMIERS ANESTHESISTES DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LILLE. (2 pages)

Page 3

Direction de la sécurité sociale - Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale /

R32-2026-06-17-00001 - ARRÊTÉ du 17 juin 2026 portant modification (N° 4) à l'arrêté de nomination des membres de l'instance régionale de la protection sociale des travailleurs indépendants des Hauts-de-France (2 pages)

Page 5

R32-2026-06-18-00002 - ARRÊTÉ du 18 juin 2026 portant modification (N° 2) à l'arrêté de nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Lille-Douai (1 page)

Page 7

**ARRÊTÉ MODIFICATIF DOS-SDDFGRHSS N° 2026-27 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL PEDAGOGIQUE
DE L'ÉCOLE D'INFIRMIERS ANESTHÉSISTES DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LILLE**

LA DIRECTRICE GENERALE PAR INTERIM DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de Santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu l'arrêté du 12 mai 2026 portant attribution des fonctions de directeur général par intérim de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) (Mme Sandrine Williaume) ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 2012 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste ;

Vu la décision de la directrice générale par intérim de l'ARS Hauts-de-France du 18 mai 2026 portant délégations de la directrice générale par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

ARRETE

Article 1 L'article 1 de l'arrêté DOS- SDDFGRHSS N° 2025-80 du 3 novembre 2025 susvisé est modifié comme suit :

Le conseil pédagogique de l'école d'infirmiers anesthésistes du centre hospitalier universitaire de Lille est composé, pour l'année 2025/2026 ainsi qu'il suit :

Représentants de l'établissement hospitalier de rattachement :

-le directeur de l'organisme gestionnaire ou son représentant ;

titulaire : Madame Laurène DAULL

suppléant : En cours de désignation

-le coordinateur général des soins ou son représentant.

titulaire : Monsieur Anthony CARAPELLA

suppléant : En cours de désignation

Article 2 Selon les questions inscrites à l'ordre du jour, le président, soit seul, soit à la demande de la majorité des membres du conseil, peut demander à toute personne qualifiée susceptible d'apporter un avis à ce conseil d'assister à ses travaux.

Article 3 Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 Le présent arrêté sera notifié au directeur de l'école d'infirmiers anesthésistes du Centre Hospitalier Universitaire de Lille pour notification auprès des membres du conseil pédagogique et affichage dans ses locaux.

Article 5 Le directeur de l'offre de soins de l'ARS Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat en région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 10 juin 2026

**Pour la directrice générale par intérim
et par délégation,**

Dr Sophie AUGROS
Sous-directrice Démographie, Formation et Gestion
des Ressources Humaines du système de santé



**ARRÊTÉ du 17 juin 2026 portant modification (N° 4)
à l'arrêté de nomination des membres de l'instance régionale de la protection sociale des travailleurs
indépendants des Hauts-de-France**

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 612-4, L. 612-6 et R. 612-1 ;

Vu l'arrêté ministériel du 1^{er} janvier 2026 portant nomination des membres de l'instance régionale de la protection sociale des travailleurs indépendants des Hauts-de-France ;

Vu les arrêtés ministériels portant modification des membres de l'IRPSTI des Hauts-de-France en date des 16, 21 janvier et du 12 mars 2026 ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les modifications formulées par l'union des entreprises de proximité (U2P) et par la chambre nationale des professions libérales (CNPL).

A R R Ê T E

Article 1^{er}

L'arrêté ministériel du 1^{er} janvier 2026 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

1° En tant que représentants des travailleurs indépendants actifs

Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité (U2P)

Suppléants :

Madame Marie-Andrée ROULLEAU (*désignée sur siège vacant*)

Sur désignation de la Chambre Nationale des Professions Libérales (CNPL)

Suppléants :

Siège vacant (en remplacement de M. Jordan SZCZYPKA) »

Le reste est sans changement.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 17 juin 2026

La cheffe de l'antenne de Lille
de la mission nationale de contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale



Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

**ARRÊTÉ du 18 juin 2026 portant modification (N° 2)
à l'arrêté de nomination des membres du conseil de la
Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Lille-Douai**

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 4 avril 2026 portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de Lille-Douai ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté ministériel portant modification des membres du conseil de la CPAM de Lille-Douai en date du 15 avril 2026 ;

Vu la modification formulée par l'union nationale des associations familiales (UNAF).

A R R Ê T E

Article 1^{er}

L'arrêté ministériel du 4 avril 2026 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

En tant que représentants au titre d'institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie, sur désignation

2) Union Nationale des Associations Familiales (UNAF)

Suppléant :

- Madame Sandrine VANDECAVEYE (*désignée sur siège vacant*) »

Le reste est sans changement.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 18 juin 2026

La cheffe de l'antenne de Lille
de la Mission Nationale de Contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale


Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.